

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 28 mai 2020	Dossier complet le : 28 mai 2020	N° d'enregistrement : 2020-009790
------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement de 3 ha pour un élevage de porcs de race "Prince de Biscay" en semi liberté et création d'une serre photovoltaïque de 19 510 m² (stabilisation + stockage fourrage) au lieu-dit "BOULAND" à PISSOS (40410).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement d'une partie de la parcelle cadastrale n°6, section R : superficie de 3 ha.
39° a)	Construction d'une emprise au sol de 19 510 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'EARL La Bruyère exploite depuis 2008 (déclaration ICPE n°2297 du 18/02/2008) un élevage traditionnel de porc de race ancestrale "Prince de Biscay" en plein air sur une partie de la parcelle cadastrale n°6, section R.

L'EARL LA BRUYERE projette sur son site :

- de démolir les vieilles cabanes existantes et les remplacer par l'implantation d'une serre photovoltaïque d'une surface de 19510 m². Les vieilles cabanes actuellement en place sur le site qui servent de zone de stabulation ne répondent plus aux attentes de l'EARL LA BRUYERE qui souhaite offrir des conditions d'élevage qui facilitent le bien-être animal et qui permettent de maintenir une viande de grande qualité.
- de procéder à la régularisation du défrichement de 3 ha correspond à la zone d'évolution actuelle des porcs sur une partie de la parcelle cadastrale n°6, section R.

4.2 Objectifs du projet

La surface de 3 ha sollicitée pour le projet de défrichement correspond à la surface nécessaire à l'évolution en plein air d'un cheptel maximum de 449 porcs.

La création de la nouvelle serre photovoltaïque de 19510 m² a pour objectif :

- d'offrir des conditions d'élevage respectueuses des animaux et de leur bien-être ;
- de continuer à produire une viande de grande qualité ;
- de répondre aux attentes sociétales qui s'orientent de plus en plus vers une agriculture locale, en circuit court et éco-responsable ;
- de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque (énergie renouvelable).

Ce projet se situe sur une parcelle déjà exploitée pour de l'élevage porcin et située à 2 km du siège d'exploitation de la ferme "LA BRUYERE".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés ne comprendront pas de travaux de défrichement à proprement parler, le sol est déjà fortement remanié sur l'espace d'évolution des porcs en plein air (surface de 3 ha sollicitée pour le défrichement).

Les travaux envisagés seront séquencés en 3 grandes phases :

- travaux de terrassement sommaire ;
- travaux de construction de la serre photovoltaïque ;
- aménagements annexes (aménagement de l'intérieur du bâtiment, plantation d'une haie paysagère en limite Nord et en bordure de la route) et clôture du site (3 ha).

En parallèle, des travaux de replantation (plantations d'essences locales) seront engagés sur le restant de la parcelle cadastrale n° 6, section R (hors périmètre du défrichement sollicité), soit une superficie de 12,37 ha conformément aux dispositions du code forestier en matière de renouvellement des peuplements forestiers après coupe rase (cf. Annexe 9)

Une compensation à la surface défrichée par reboisement sera proposée sur une surface de 6 ha (coefficient multiplicateur x2) dont 3 ha sur la même commune et dans ce même secteur afin de réduire l'impact sur l'érosion éolienne. Une proposition de terrains à reboiser sera transmise à la DDTM 40 pour avis avant le dépôt de l'autorisation de défrichement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du site consistera en un élevage de porcs de race ancestrale "Prince de Biscay" en plein air, d'un effectif maximal de 449 individus. Cette activité a déjà fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique ICPE 2102-2b de la nomenclature ICPE avec récépissé de déclaration n°2297 du 18/02/2008.

Par courrier référencé sous le n° SPAE/SR/EV/LL/MR/IC1900293 (cf. Annexe 8), les services de la DDCSPP ont acté le projet de remplacement des cabanes par un hangar sur l'exploitation du site « Bouland » connue des services sous le récépissé n°2297 du 18/02/2008. Cette modification n'induit pas d'impacts ou de nuisances supplémentaires par rapport au projet précédemment déclaré en 2008.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet décrit ci-dessus est soumis à une autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	3 ha
Surface de la serre photovoltaïque projetée	19510 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle cadastrale n°6, section R,
lieu-dit Bouland à PISSOS (40410)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 52' 12" 44C Lat. 44° 18' 02" 11N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site a fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique de 2102-2b de la nomenclature ICPE n°2297 du 18/02/2008.

Par courrier référencé sous le n° SPAE/SR/EV/LL/MR/IC1900293, les services de la DDCSPP ont acté le projet de remplacement des cabanes par un hangar sur l'exploitation du site « Bouland » connue des services sous le récépissé n°2297 du 18/02/2008. Cette modification n'induit pas d'impacts ou de nuisances supplémentaires par rapport au projet précédemment déclaré en 2008.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine La ZNIEFF la plus proche "Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre" (720001994) se situe à environ 3,8 km à l'Est de la zone à défricher.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine Le projet se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Département des Landes Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département des Landes est en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Atlas des patrimoines (Ministère de la Culture)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés, sig.reseau-zones-humides.org

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs des Landes, Géorisques (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : BASOL (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire), BASIAS (BRGM)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ARS DD40 Nouvelle-Aquitaine
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Atlas des patrimoines (Ministère de la Culture)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine Le site Natura 2000 le plus proche est "Vallée de la Grande et de la Petite Leyre" (FR7200721), ZPS située à 2,7 km à l'Est de la zone à défricher (cf. Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Atlas des patrimoines (Ministère de la Culture)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau et ne sera pas raccordé au réseau d'adduction en eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de modification / drainage prévisible des eaux souterraines. Aucun forage d'eau ne sera nécessaire pour l'exploitation du site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est plat et les travaux de terrassement envisagés suivront le profil du terrain naturel. Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est plat et les travaux de terrassement envisagés suivront le profil du terrain naturel. Aucun apport extérieur de matériaux ne sera nécessaire pour ce projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/3 de la surface de la zone à défricher présente des sols nus régulièrement remaniés et déjà occupés par l'élevage porcin en plein air (pas d'enjeu écologique). 1/3 de la surface de la zone à défricher constitue une friche rudérale (enjeux écologiques faibles). Aucune espèce faunistique et floristique protégée au niveau départemental, régional ou national n'a été identifiée sur la zone à défricher. Les continuités écologiques seront maintenues par les parcelles forestières situées au voisinage du site. Les impacts et mesures sur les milieux naturels sont présentés en Annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone à défricher est suffisamment éloignée du site Natura 2000 le plus proche "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre" (FR7200721), situé à 2,7 km à l'Est (cf. Annexe 6) et il n'y a aucune connexion topographique, hydrographique ou écologique directe entre l'aire d'influence du projet et ce site Natura 2000. Aucun des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC ne se trouve sur la zone à défricher. Le projet n'aura aucune incidence sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'intégrité du site Natura 2000 "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre" (FR7200721).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucune zone à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera 3 ha d'une ancienne parcelle forestière (coupe rase de pins maritimes) qui accueille aujourd'hui des porcs d'élevage en plein air et sur laquelle les sols sont presque entièrement "mis à nu".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pissos n'est couverte par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Le projet est cependant concerné par le risque incendie de forêt (aléa fort) et le risque inondation par remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effluent d'élevage du futur hangar peuvent présenter des risques sanitaires. Par précaution, l'exploitant veillera à gérer la collecte et le traitement des effluents d'élevage de son hangar agricole conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 27/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2102.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'accès au site est existant et assuré par la RD 10e. La phase travaux de construction de la serre photovoltaïque engendrera une hausse temporaire et limitée du trafic (engins de chantier). En exploitation, le site ne sera pas susceptible créer une hausse significative du trafic (déplacements ponctuels d'engins agricoles).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase de travaux, la circulation des engins de chantier sera source d'émissions sonores limitées et ponctuels pendant la durée du chantier. En phase exploitation, les émissions sonores potentielles (porcs, déplacement d'engins agricoles) seront limités à l'emprise même du site et son environnement immédiat. L'ambiance sonore du site est relativement calme bien que sous l'influence de bruit engendré par le trafic de la RD 10e et de l'A63 et du chenil situé au Nord.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'élevage de porcs en plein air constitue une source de nuisance olfactive limitée (perceptible au droit et aux abords immédiats du site) et variable selon les conditions météorologiques. Il n'y aura pas de gêne pour le voisinage le plus proche (exploitation agricole située à 200 m). Le site n'est pas sous l'influence de nuisances olfactives venant de l'extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration particulière n'est susceptible d'être émise par le site projeté. Le projet n'est pas concerné par des vibrations particulières provenant de l'extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun dispositif d'éclairage artificiel n'est projeté. L'environnement direct de la zone à défricher n'est pas éclairé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de l'activité projeté (élevage de porcs en plein air), le site n'est pas susceptible d'être à l'origine d'émissions atmosphériques particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues de la toiture du bâtiment (serre agricole) seront prises en charge par un réseau spécifique et transiteront par un bassin de rétention adapté avant d'être rejetées au fossé existant (craste) longeant la RD 10e, à l'Est de la parcelle à défricher. La majorité des eaux pluviales de plateforme s'infiltreront directement dans le sol (forte perméabilité, pente quasi nulle). Une partie des eaux pluviales seront naturellement dirigées en direction du Nord-Est dans le sens de la pente et seront drainées par le réseau de craste à proximité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des effluent d'élevage pourront être produits dans la zone de stabulation du futur bâtiment . Par précaution, l'exploitant veillera à gérer la collecte et le traitement des effluents d'élevage de son hangar agricole (déjections liquides ou solides, les fumiers, les eaux de pluie qui ruissellent sur les aires découvertes, les eaux usées et les jus issus de l'activité d'élevage et des annexes) conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 27/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2102.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site projeté n'est pas à l'origine d'émission de déchets. Les rares déchets potentiellement produits seront pris en charge par la société LA BRUYERE, conformément à la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté n'est concerné par aucun élément du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Les perspectives paysagères sont réduites et toutes les dispositions seront prises pour assurer l'intégration paysagère du site projeté (haie paysagère en limite Nord et en bordure de la route à l'Est, transparence des façades, couleur et matériaux des éléments de structure, ...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une perte de 3 ha de surface forestière pour un élevage de porcs en plein air. Le projet sera conforme à la Charte de bonnes pratiques du défrichement dans les Landes de Gascogne. En compensation du défrichement de la parcelle de 3 ha, l'exploitant propose, conformément à la demande des services de la DDTM 40, la réalisation d'un boisement de 6 ha dont 3 ha sur la même commune et dans le même secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis et décisions du CGED, de la DREAL Nouvelle Aquitaine et des archives de la DREAL Aquitaine, les projets existants ou approuvés susceptibles d'avoir des effets cumulés dans un rayon de 2 km sont les suivants (hors autres projets de défrichement de M. PECASTAIN):

- défrichement de 4 ha pour création d'une serre de fraise hors-sol (SCEA FINES FRAISES), commune de Pissos (40) ;
- défrichement de 25 ha pour mise en culture biologique d'asperges (SCEA DE BERTRO), commune de Pissos (40).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des incidences du projet de défrichage et de construction de la serre photovoltaïque sur l'environnement et la santé humaine et des mesures associées sont décrites dans la Notice environnementale, disponible en Annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet (défrichage de 3 ha pour régularisation de l'activité d'élevage de porcs en semi liberté + création d'une serre photovoltaïque pour stabulation + stockage de fourrage) dans le but d'améliorer les conditions d'élevage et favoriser le bien-être animal ;

Au regard de l'absence de zones présentant des sensibilités environnementales au droit de la zone à défricher et aux abords immédiats, de l'absence d'habitats naturels d'intérêt communautaire, de l'absence de peuplements forestiers (friche rudérale) sur la zone à défricher, de la clôture électrique installée sur le pourtour du site qui évitera tout déplacement des porcs hors du site :

le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°1 - Cerfa n°14734 (8.1 - 1°),
Annexe n°2 - Plan de situation au 1/25000 (8.1 - 2°),
Annexe n°3 - Montage photographique (8.1 - 3°),
Annexe n°4 - Plan du projet (8.1 - 4°),
Annexe n°5 - Plan des abords du projet (8.1 - 5°),
Annexe n°6 - Situation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 (8.1 - 6°),
Annexe n°7 - Notice environnementale (6.1 et 6.4).
Annexe n°8 - Courrier DDSPP référencé sous le n° SPAE/SR/EV/LL/MR/IC1900293 actant le projet de remplacement des cabanes par un hangar sur l'exploitation du site « Bouland » (4.3.2 et 4.7.2 + Annexe 7).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

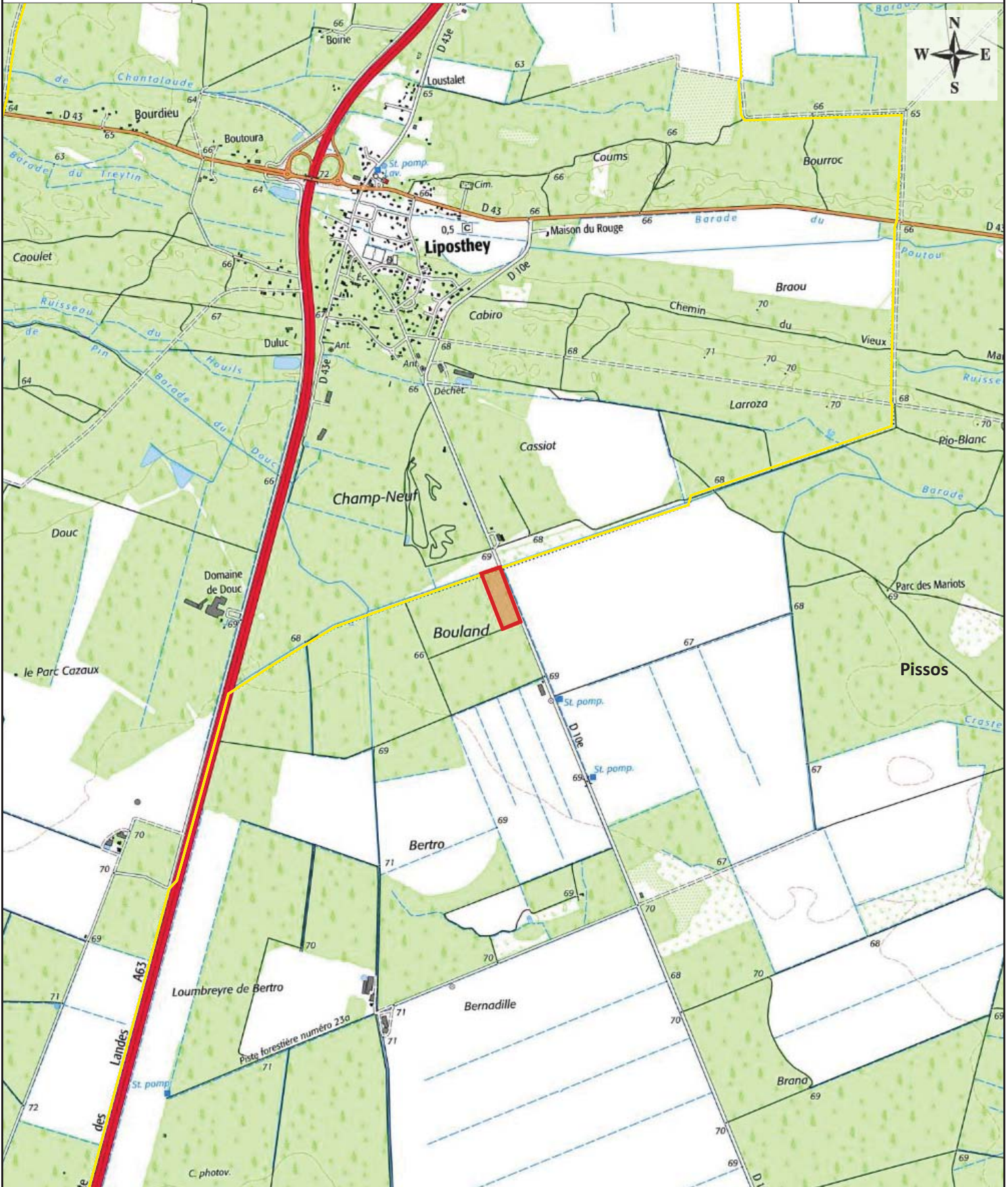


Fait à Pissos



le, 14/05/2020

Signature





Légende

-  Zone à défricher
-  Limite communale

0 0,5 1 km



Localisation cartographique des prises de vue de la zone à défricher



Légende

 Zone à défricher

 Prise de vue



PRISE DE VUE N°1 (©AHIDA CONSEIL, 12/11/2019)



PRISE DE VUE N°2 (©AHIDA CONSEIL, 12/11/2019)

